

# DOSSIER D'INSCRIPTION SAISON 2022 / 2023

Le dossier doit parvenir obligatoirement complet à Oxy-Jeunes avant la participation à la 1ère séance. L'absence d'un document ou d'une signature entraînera l'annulation de l'inscription.



## RENSEIGNEMENTS DU PARTICIPANTS :

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Age : \_\_\_\_\_

Adresse complète : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Adresse Mail : \_\_\_\_\_

## INSCRIPTION A L'ACTIVITE : 60€ / SAISON / PAR ACTIVITE - (COCHER LA OU LES CASES)

(Paiement en plusieurs fois possible) - (CAF, MSA, CARTE ATOUTS, PASS CULTURE, PASS'SPORT, PASS + acceptés)

Reprise des activités la semaine du 12 Septembre 2022

- Gym Douce les Lundis de 11h à 12h
- Gymnastreet les Lundis de 19h à 21h (avec test des bases)
- Renforcement Musculaire les Lundis de :  19h30 à 20h30 ou  20h30 à 21h30
- Zumba Kids les Mercredi pour les 6-10 ans de  11h30 à 12h30 ou les Jeudi à partir de 11 ans de  17h30 à 18h30 (sous réserve)
- Danse Hip-Hop/Breakdance Mercredi quels créneaux :  13h30 à 15h ou  15h à 16h30 ou  16h30 à 18h ou  18h à 19h
- Cardio Dance les Jeudis de 18h30 à 19h30
- Danse Africaine les Vendredis de 18h à 19h
- Danse Latine Un Samedi par mois (voir planning)
- Danse Orientale Un Samedi par mois (voir planning)

Coût total : \_\_\_\_\_ €

## Pièces obligatoires à joindre avec votre dossier

- 1 photo d'identité
- 1 certificat médical d'aptitude (en fonction de l'activité choisie) ou Questionnaire de santé si certificat moins de 2 ans
- 1 attestation d'assurance
- Pour les majeurs l'inscription signé (au-dessous) et pour les mineurs l'autorisation parentale signée (au-dessous)
- Règlement financière

## Pour les majeurs

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ atteste s'inscrire à (aux)

l'activité (s) choisie (s) au-dessus pour la saison 2022 / 2023 et déclare accepter et avoir pris connaissance du règlement et des conditions de l'activité (voir au dos).

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_/\_\_\_\_/20\_\_\_\_

Signature du participant avec la mention « Lu et Approuvé »

## Pour les mineurs - Autorisation Parentale

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_

autorise ma fille / mon fils (1) : \_\_\_\_\_ (1) Rayer la mention inutile

à participer à (aux) l'activité (s) choisie (s) au-dessus pour la saison 2022 / 2023 et déclare accepter et avoir pris connaissance du règlement et des conditions de l'activité (voir au dos). **Rappel : En cas d'autorisation donnée à un tiers de récupérer l'enfant, les parents doivent avertir par écrit. Les parents ou le responsable légal doivent impérativement récupérer les enfants à la fin des cours. L'Association Oxy-Jeunes ne peut en aucun cas être tenu responsable au-delà et en dehors des heures de cours.**

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_/\_\_\_\_/20\_\_\_\_ Signature des parents (pour les mineurs) avec la mention « Lu et Approuvé »

# REGLEMENT INTERIEUR

## Préambule :

- L'organisation des cours nécessite de la part des participants, un certain nombre de principes et de modalités.

## Article 1 : Descriptif de l'atelier

- Les participants aux activités d'Oxy-Jeunes seront amenés à suivre des ateliers d'initiation et à participer à des prestations publiques. Ces dernières font partie de l'apprentissage et du suivi pédagogique de l'activité.

Objectifs : Initiation autour des différentes danses, cultures et sport par le biais d'échauffements appropriés, d'exercices techniques, de jeux et de petites chorégraphies.

- Un planning des ateliers leurs sera remis en début de saison.

- Les participants pourront concourir aux prestations extérieures avec autorisation parentale.

- Un 1er cours d'essai est possible, la continuité après cet essai valide l'inscription qui sera non remboursable

## Article 2 : Assiduité

- Les participants doivent suivre régulièrement ces cours et devront respecter les intervenants d'Oxy-Jeunes et/ou prestataires extérieurs qui encadreront les activités. Les intervenants se réservent le droit d'exclure les personnes ne respectant pas le règlement ou en cas de faute grave.

- Les absences aux cours de danse ou aux spectacles devront être dûment justifiées dans un délai de 5 jours sauf en cas de force majeure.

- L'Association Oxy-Jeunes se réserve le droit d'annuler une séance en cas de force majeure.

- **En cas d'autorisation donnée à un tiers de récupérer l'enfant, les parents doivent avertir par écrit.**

- **Les parents ou le responsable légal doivent impérativement récupérer les enfants à la fin des cours, Oxy-Jeunes ne peut en aucun cas être tenue responsable au-delà et en dehors des heures de cours.**

## Article 3 : Respect des locaux

- Il est impératif que les participants respectent la salle et les équipements.

- Les personnes n'ayant pas une tenue adéquate ne seront pas admises aux cours.

- Toutes dégradations feront l'objet de poursuites.

## Article 4 : Assurances

- Les participants devront être couverts par leur propre organisme d'assurance avant, pendant et après les activités.

- De la même façon, tous les déplacements à l'extérieur feront l'objet d'une déclaration à l'assurance et d'une autorisation parentale (pour les mineurs).

- La responsabilité de l'Association Oxy-Jeunes ne pourra être retenue en cas de perte, de vol ou de détériorations des effets personnels des participants.

## Article 5 : Droit à l'image

- L'association utilisera à titre gracieux sur différents supports (presse, film, web...) la ou les images/vidéos des participants sauf en cas de refus par écrit de leur part.

## Article 6 : Adhésion

- Tout participant aux cours devient adhérent à Oxy-Jeunes

- Dans le cadre d'une inscription à l'activité Gymnastreet, le participant aux cours devient à la fois adhérent à Oxy-Jeunes et au Club de Gymnastique Étoile Athisienne à Athis.

## Article 7 :

- En cas d'accident, les responsables sont habilités à faire le nécessaire pour que le participant bénéficie rapidement des soins appropriés et feront appel aux services d'urgence qui jugeront de la conduite à tenir et s'assureront que les parents soient prévenus dans les meilleurs délais.

- Le contractant s'engage à respecter le présent règlement dès la signature.

## OXY-JEUNES

2, rue Pierre Lemièrre - BP 163


61103 FLERS Cedex

Tél : 02.33.65.48.61

E-mail : [oxy.jeunes@wanadoo.fr](mailto:oxy.jeunes@wanadoo.fr)

Site Internet : [www.oxy-jeunes.net](http://www.oxy-jeunes.net)

 [Facebook.com/oxy.jeunes1](https://www.facebook.com/oxy.jeunes1)

 [Instagram.com/oxyjeunes61](https://www.instagram.com/oxyjeunes61)